



**Charlotte Blandiot-Faride**  
Maire de Mitry-Mory

Madame, Monsieur, *Chères Mitryennes, Chers Mitryens,*

La campagne de mi-mandat 2017/2018 fut l'occasion de rappeler nos exigences **en matière de sécurité et de tranquillité publique**, ainsi que de dégager des pistes de travail pour agir toujours mieux au service du bien vivre dans notre commune.

Soucieuse de voir les effectifs et les moyens de la police nationale renforcés, seule garante de la sécurité des biens et des personnes, nous avons lancé une grande campagne en 2017 pour porter la candidature de la ville à la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ). Malheureusement notre candidature n'a pas été acceptée puisque seuls les territoires dits « zone prioritaire » ont été retenus. **Toutefois, nos demandes répétées ne sont pas restées vaines puisque 14 postes ont été créés pour renforcer les effectifs de notre commissariat.**

Concernant le volet de la tranquillité publique, qui est à notre sens une compétence partagée avec les services de l'État et les autres collectivités territoriales, nous avons aussi travaillé à différents niveaux pour élargir nos champs d'actions et de compétences.

Sur le volet prévention spécialisée, constatant le désengagement du Département, dans le cadre de notre Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), nous avons pris attache d'organismes spécialisés **pour que des éducateurs de prévention puissent intervenir sur notre territoire dès le printemps prochain.**

Avec **l'extension sur le territoire seine-et-marnais de la Police Intercommunale**, service mutualisé de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (Carpf), c'est une **nouvelle opportunité pour la ville de Mitry-Mory** de venir renforcer l'offre de service public relevant de la compétence de la commune, à savoir la tranquillité publique.

Après discussion avec l'intercommunalité, aujourd'hui, **nous avons décidé d'adhérer à ce service qui est de nature à répondre à des problématiques ciblées**, aujourd'hui traitées de manière insatisfaisante tels que le retrait des voitures épaves ou ventouses, la lutte contre la mécanique sauvage, le respect de la réglementation concernant les chiens dangereux, la tenue d'infraction sur le roulant (vitesse, sens interdit, poids lourds non autorisés) ou toutes autres actions visant les comportements d'incivilités.

De nature à **compléter les actions aujourd'hui portées par le service municipal sécurité et prévention**, et notamment par les agents de sécurité de la voie publique (ASVP), un tel déploiement, attendu pour le deuxième trimestre 2019, devrait alléger une partie des missions de la police nationale pour lui permettre de se consacrer pleinement à la lutte contre les délits qui empoisonnent notre vie, comme les vols de voitures, les agressions ou encore les cambriolages.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'adhérer à ce nouveau dispositif en parfaite cohérence avec l'ensemble des politiques publiques portées par la commune au service des Mitryennes et des Mitryens.

*Bien à vous,*

*Charlotte Blandiot-Faride*